

# UN NOUVEL "INDICE DE SÉCURITÉ" POUR LES VÉHICULES LOURDS SERA DÉVELOPPÉ PAR LE QUÉBEC

Publié le 13 septembre, 2023

**Catégories:** [Perspectives](#), [Publications](#)

Récemment, le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec a dévoilé le Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 pour la province. Le Plan d'action en sécurité routière présente des actions prioritaires visant à protéger les usagers de la route vulnérables, tels que les piétons et les cyclistes. L'une de ces actions consiste à faire développer par le Bureau de normalisation du Québec un nouvel indice de sécurité destiné à mesurer le niveau de sécurité des véhicules lourds du point de vue de la sécurité des piétons et des cyclistes avec lesquels ils peuvent partager la route. L'idée est de réduire les risques de collision en encourageant l'utilisation de véhicules plus sûrs.

L'objectif est de publier le nouvel indice de sécurité en novembre 2024. Il portera plusieurs éléments de sécurité liés aux véhicules, notamment le champ de vision du conducteur, la vision indirecte (miroirs, systèmes de caméras ou autres appareils de détection) et l'utilisation d'autres équipements de sécurité (alarmes, feux, panneaux indicateurs, barres latérales ou tout autre système destiné à améliorer la sécurité des usagers de la route).

## Impact sur les marchés publics et autres

Selon le Bureau de normalisation du Québec, cette méthodologie normalisée permettra aux fabricants et aux utilisateurs de véhicules lourds de faire des choix judicieux en matière de conception et d'achat, afin de contribuer à la sécurité des usagers de la route. Cet indice de sécurité pourrait être utilisé par les autorités publiques pour fixer des exigences minimales dans les appels d'offres et inspirer les exigences des acheteurs de flottes.

## Le comité de normalisation

Le comité du Bureau de normalisation du Québec chargé de travailler sur ce nouvel indice de sécurité comprend des représentants du gouvernement, des groupes de défense des piétons et des cyclistes, ainsi que des fournisseurs et des utilisateurs d'équipements de véhicules lourds.

## Consultation publique

Un projet de norme sera publié le 18 février 2024, suivi d'une période de consultation publique qui dure habituellement 90 jours. Au cours de la période de consultation publique, toute partie intéressée aura la possibilité de soumettre des commentaires et des suggestions par écrit au Bureau de normalisation du Québec selon un processus formel. Les soumissions seront analysées par le comité de normalisation avant la publication de la norme finale en novembre 2024.

Liens vers les informations actuellement disponibles :

[Sécurité des véhicules lourds - Bureau de normalisation du Québec](#)

[Examen public - Office des normes du Québec](#)

[Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

[Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 \(quebec.ca\)](#)

[Tableau synthèse des actions du Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 \(quebec.ca\)](#)

Mises à jour fournies par McMillan LLP

Pour plus d'informations, veuillez contacter [Andrei Pascu](#) - 514.987.5011 - [andrei.pascu@mcmillan.ca](mailto:andrei.pascu@mcmillan.ca)

par [Andrei Pascu](#) et [Lindsey Soso](#) (stagiaire en droit)

### **Une mise en garde**

Ce qui précède n'est qu'une vue d'ensemble et ne constitue pas un avis juridique. Les lecteurs sont invités à ne pas prendre de décision sur la base de ce seul document. Il convient plutôt d'obtenir un avis juridique spécifique.

McMillan LLP 2023